



COMMUNE DE SANNES
PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU Mardi 21 mai 2024 A 18 H 00

Président de la séance : Eve Maurel

Secrétaire de séance : Armelle TOUATI

Membres présents : Armelle TOUATI, Thierry RIMBAUD, Paul COPETE, Claude GARCIN ;
Bruno PEREZ, Brice DE BALMAN

Absents/Pouvoirs : Frédéric AMOURDEDIEU pouvoir à Eve MAUREL, Céline SAGLIETTO
pouvoir à Brice DE BALMAN, Christelle ORGIAS-MANZONI

Quorum : présents 7/10

Ordre du jour :

- Délibération fixant les axes de développement de la commune dans le cadre de la révision du Scot et de la Loi ZAN

Demande de rajout à l'ordre du jour : Délibération pour la demande de subvention du Fonds Vert pour les travaux énergétiques du bâtiment communal => accepté à l'unanimité

Délibérations adoptées et rapports au vu desquels elles ont été adoptées

N° de délibération	Objet	Rapports de présentation	Votes	
			POUR	CONTRE
2024-24	Demande de subvention au titre du fonds vert	Programme des travaux du bâtiment communal	9	0

Demande de scrutin particulier : Oui Non

Résultat scrutin particulier : (nom des votants et sens de leur vote)

Teneur des discussions en cours de séance :

Madame le maire ouvre la séance à 18h00

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'il convient d'échanger sur les projets de développement de la commune dans le cadre de la révision du Scot et de la Loi ZAN, notamment en vue de préparer le premier atelier de travail du Scot qui aura lieu le jeudi 6 juin 2024.

PROJET CRECHE

Il s'en suit des échanges sur le projet de crèche, la question est de proposer une micro-crèche privée de 12 places ou une crèche intercommunale de 24 à 30 places. Après différents échanges, il est décidé d'attendre d'avoir plus d'informations sur le montage financier de chacun des projets afin de se positionner définitivement.

Madame le Maire explique avoir rencontré le gérant de la crèche privée qui doit lui transmettre les éléments d'analyse et financiers concernant le projet. Suite à un rendez-vous celui-ci à proposer que la mairie construise le bâtiment hors d'eau hors d'air afin de rester propriétaire des lieux (estimation des travaux 150000€) et que la franchise prendrait à sa charge les aménagements intérieurs. Moyennant une convention d'engagement de 9 ans et



ver mensuel à environ 2200€. Il serait nécessaire de modifier l'emprise au sol du terrain et de passer de 120m² à 160m².

En parallèle, Madame le Maire explique avoir rencontré Mme Dumontier, Vice-présidente Cotelub en charge de la SPL, Pauline Cartier chargée de mission Cotelub et Olivier Delaye, Directeur du Pôle jeunesse et animation territoriale. Ceux-ci ont soumis l'idée d'installer une crèche intercommunale sur la commune de Sannes qui pourrait accueillir de 24 à 30 enfants. Le bâtiment et la gestion de la crèche seraient financés en totalité par Cotelub dans le cadre de la convention SPL et l'espace nécessaire serait de 700m² à 1000m² pour le bâtiment, les jardins et le parking. La commune pourrait alors céder un terrain constructible à Cotelub afin de réaliser ce projet. Néanmoins, à ce jour, aucun engagement de Cotelub n'est connu concernant la construction de cette crèche, Le Maire va donc demander un nouveau rendez-vous avec Cotelub pour avancer sur ce projet.

Les élus sont majoritairement favorables à une crèche intercommunale. Néanmoins, certains d'entre eux se posent la question du devenir du terrain restant qui était destiné à accueillir une crèche et calculent le manque à gagner immédiat pour la commune.

Les élus souhaitent avoir de plus amples informations sur les 2 projets avant de se prononcer.

MARPA

Armelle TOUATI se documente depuis plusieurs semaines sur l'installation d'une MARPA dans la commune. Elle a rencontré avec Madame le maire le référent MARPA de la MSA en mairie et a pu échanger sur les différents points de questionnement. Elle explique le principe de fonctionnement de ce dispositif : création puis location de plusieurs petites maisons de plain-pied T1 et/ou T2 ; à destination des personnes de 60 à 75 ans, jeunes retraités qui souhaitent garder du lien social. Au cœur de ces constructions, des espaces collectifs d'échanges sont prévus. Il faudrait dans ce cas trouver un bailleur social qui prendrait en charge l'aménagement puis récupérer potentiellement la gestion. Projet estimé entre 3 et 5 millions d'Euros. La MSA peut accompagner la commune dans sa réflexion sur le projet, diagnostic de terrain, besoin, financement possible...

T3 Communal : un diagnostic énergétique a été réalisé par le SEV sur le bâtiment complet de l'ancienne école. Il ressort qu'il serait nécessaire de procéder à différents travaux de réfection afin d'améliorer les performances énergétiques de celui-ci. Ayant adhéré à l'agence départementale Vaucluse ingénierie, Armelle Touati et Paul Copete participeront prochainement à l'Assemblée générale de lancement du dispositif (7/06/2024) et demanderont si la commune peut être accompagnée dans le cadre de cette rénovation ainsi que pour une potentielle restructuration du logement afin qu'il soit plus performant. A ce titre, une demande de subvention au titre du fonds vert est proposée, celle-ci a pour objectif une participation financière de l'Etat à hauteur de 80% maximum du coût des travaux concernant la réfection de la toiture et de l'isolation des combles. Le conseil municipal approuve cette demande de subvention et autorise Madame le maire à réaliser les démarches nécessaires et signer les documents.

Problématique BUS et PL sur les chemins communaux : Une réunion est prévue le 30/05/2024 afin de déterminer les solutions possibles pour pallier les difficultés rencontrées du fait de l'indisponibilité du Pont d'Ansois. Nous avons constaté avec l'agence routière de Pertuis les dégâts causés par les bus et les poids lourds sur le chemin du moulin à vent ainsi que les problèmes de sécurité qui en découlent. En effet, les véhicules ne se croisent que difficilement sur ce chemin et la vitesse excessive des bus et poids lourds accentue les risques d'accidents. Il devient urgent de trouver une solution et d'interdire le passage des véhicules de plus de 3 tonnes 500 sur les chemins communaux.

Antenne couverture mobile : Madame le maire explique être en relation avec free et le PNRL pour définir le lieu d'installation de l'antenne réseau pour la couverture mobile du territoire. Une zone communale à côté du cimetière a été trouvée mais la hauteur de l'antenne pose question ainsi que le loyer d'occupation du sol. Il est donc nécessaire de reprendre contact avec le PNRL pour être assisté sur ce dossier.

Chemin des baronnes : Madame le maire explique s'être mise d'accord avec Monsieur le Maire de La Motte d'Aigues pour poser une interdiction aux poids-lourds sur le chemin des baronnes. La commune de Sannes achètera les panneaux et la commune de La Motte d'Aigues les installera prochainement. Une autorisation sera laissée aux véhicules agricoles afin qu'ils accèdent à leurs terres.



Authorisation de la salle polyvalente Camille Claudel : suite au dernier conseil municipal et à la demande des élus, les services de la mairie ont demandés des devis pour une étude acoustique à l'entreprise Venetech et Atelier Rouch. Madame le Maire a décidé d'arrêter toute nouvelle prise de réservation en soirée dans l'attente des retours de l'analyse. Les devis seront présentés lors du prochain conseil municipal. Un courrier va être adressé à la sous-préfecture dans le cadre de la DETR 2025, afin de solliciter une subvention pour réaliser les travaux d'isolation.

GENDARMERIE

Madame le Maire a demandé des contrôles plus réguliers sur la RD 27. La gendarmerie mobile de La Tour d'Aigues tiendra des permanences tous les jeudis des semaines impaires. Un accueil sera effectué et des rondes organisées sur la commune.

URBANISME : Dossier d'infraction concernant LAFOREST-FEUTRIER envoyé au tribunal en attente de leur retour.

2 nouvelles infractions constatées au cœur de village : une construction de piscine sans autorisation et ne respectant pas le règlement du lotissement, procédure amiable lancée. Une construction de terrasse sans autorisation et ne respectant pas le règlement de lotissement, procédure amiable lancée.

Madame le Maire clôture la séance à 19h30

Signature du président :

Signature du secrétaire :